

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2022-057 – CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL – FORMATION PLENIERE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS
PUBLICS AFFILIES AU CENTRE DE GESTION**

Le secrétariat des instances médicales est assuré par les centres de gestion pour les agents publics territoriaux relevant des collectivités et établissements publics affiliés aux Centres de Gestion.

Depuis le 1^{er} février 2022, le comité médical et la commission de réforme sont regroupées au sein d'une seule et même instance, le conseil médical départemental.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance médicale unique sont fixées par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale.

Si l'article 52 de ce décret a prévu des mesures transitoires parmi lesquelles le maintien provisoire des médecins agréés et des représentants du personnel siégeant au sein des anciennes instances médicales, il est resté silencieux s'agissant des représentants de l'administration siégeant au sein de l'ex-commission de réforme.

En l'absence de dispositions transitoires spécifiques et afin de sécuriser la tenue de la formation plénière du conseil médical compétente pour les agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion, il est proposé de désigner, par vote, les représentants de l'administration, titulaires et suppléants au titre de la formation plénière du conseil médical départemental :

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Considérant l'absence de dispositions transitoires spécifiques aux représentants de l'administration siégeant au sein de l'ex-commission de réforme,

Considérant la nécessité de sécuriser la tenue des réunions de la formation plénière du conseil médical départemental compétente pour les agents relevant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion,

Sur proposition de Monsieur le Président du Centre de Gestion de procéder, par un vote des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion au Conseil d'Administration du Centre de Gestion, à la désignation des membres appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **De procéder** au vote des représentants titulaires et suppléants appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical départemental
- **De désigner**, en qualité de membres de la formation plénière du conseil médical départemental compétente pour les agents relevant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion

Titulaires

1^{ers} suppléants

2^{èmes} suppléants

Monsieur Michel GILLOT
Monsieur Gérard PERRIER

Madame Elisabeth GRELIER
Monsieur Alain ANCEAU

Monsieur Claude COURGEAU
Madame Patricia SUARD

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,



Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE